

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Septembre 2016**

**OBJET** : Avenant n° 1 à la convention n° 2015-3787 du 26 novembre 2015 avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille : vaccination des jeunes enfants

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant N° 1 à la convention du 26 novembre 2015, dont le projet est joint en annexe au rapport, relatif à l'ajout de deux vaccins au dispositif de vaccinations infantiles mis en œuvre dans le cadre de la consultation santé-environnement et de la permanence d'accès aux soins de santé (Pass) mère-enfant de l'AP-HM.

La dépense correspondant au rajout de ces deux vaccins n'entraîne pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département, le remboursement restant limité à un montant de 12 000 € annuels.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**